

Cahier des charges techniques particulières

PREFECTURE REGION BRETAGNE

1 RUE MARTENOT – 35000 RENNES

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES

Mise en conformité électrique courants forts des 3 bâtiments (A, B et C)

LOT N°04 – PEINTURE – REVETEMENT DE SOLS

PHASE PRO

Mise en conformité électrique courants forts des 3 bâtiments (A, B et C)

35000 RENNES

MAITRISE D'OUVRAGE

PREFECTURE REGION BRETAGNE
1 - 3 rue Martenot
35000 RENNES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Lot n°4

PEINTURE - REVÊTEMENT DE SOLS



BE ENERGIE/FLUIDES MANDATAIRE :
BARBANÉL
167 rue de Lorient
35000 Rennes
Tél : +33 (0)2 23 48 24 80
Mél : rennes@barbanel.fr



BET STRUCTURE :
SERTCO - Groupe SERBA
CAP NORD - Bât. A - 2, Allée Marie Berthaut
35 000 RENNES
Tél : 02 23 25 01 30
Mél : sertco35@sertco.fr

Dossier	Date	Phase	Indice
18.0775.SO35	17/07/2018	DCE	

SOMMAIRE

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)	1
1	DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT	3
1.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	3
1.2	COMPTE PRORATA	3
1.3	NETTOYAGE DE CHANTIER	3
1.4	ERREURS OU OMISSIONS	3
2	DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE PEINTURE	4
2.1	GENERALITE	4
2.2	PEINTURES INTERIEURES	4
2.2.1	PEINTURE SUR BOIS	4
2.2.1.1	Sur bois prépeints	4
2.2.2	PEINTURE SUR MURS	4
2.2.3	PEINTURE SUR PLAFONDS	4
2.2.4	PEINTURE SUR CANALISATIONS	5
2.2.5	PEINTURE DE SOL	5
2.3	REVETEMENT TOILE DE VERRE	5
2.4	RACCORDS DIVERS	6
2.5	NETTOYAGE DE RECEPTION	6
3	DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOLS	6
3.1	SOLS PVC	6
3.1.1	Adaptations diverses	6
3.2	CARRELAGE	6
3.2.1	Adaptations diverses	6
3.3	RESINE DE SOL	6

Code	Désignation
1	<p><u>DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT</u></p>
1.1	<p>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</p> <p>Les travaux seront exécutés conformément aux normes, réglementations et prescriptions techniques en vigueur au R.E.E.F. et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) <ul style="list-style-type: none"> n°59.1 Peinture n°59.2 Revêtements plastiques épais n°59.3 Peinture de sol - Aux Normes AFNOR (Association Française de Normalisation) - Aux spécifications de l'UNPVE (Union Nationale des Peintres et Vitriers de France) - Aux avis du Bureau de Contrôle - Aux prescriptions de mise en oeuvre du fabricant des produits - Aux prescriptions communes à tous les corps d'état - Aux prescriptions complémentaires suivantes : <p>L'entrepreneur devra fournir tous les renseignements et échantillons justifiant la provenance des peintures et produits, avant out commencement de ses travaux.</p> <p>Le Maître d'oeuvre pourra avoir recours à l'assistance technique du fabricant.</p> <p>Les coloris seront choisis par le Maître d'oeuvre, dans la palette complète du fabricant, et sans limitation de teinte, suivant maquette de coloration d'ensemble.</p> <p>Le Maître d'oeuvre se réserve le droit, à tout moment, d'effectuer des prélèvements en présence de l'entrepreneur. Si l'analyse révélait que les matières employées n'étaient pas celles prévues aux documents contractuels, les travaux seraient refusés et recommencés aux frais de l'entrepreneur, sans préjudices des sanctions pouvant en résulter.</p> <p>Dès le début des travaux de peinture, les subjectiles seront considérés comme réceptionnés sans réserve par l'entrepreneur du présent lot.</p> <p>Pour chaque type d'ouvrage, le système choisi sera toujours de catégorie « ouvrages soignés » (en excluant les catégories « ouvrages élémentaires ou économiques »). Les préparations des fonds - y compris enduit, ponçage, etc ... seront toujours incluses dans le système proposé.</p> <p>Le gardiennage des clés sera compris dans les attributions du présent entrepreneur et ceci jusqu'à la réception des travaux.</p> <p>Le nettoyage sera dû par l'entrepreneur du présent lot, suivant le DTU 59.1.</p> <p>L'entrepreneur devra l'évacuation de tous les gravats et détritrus provenant de l'exécution de ses ouvrages.</p> <p>Les impressions seront impérativement réalisées avant la pose des éléments sur toutes faces, y compris feuillures et parclozes.</p> <p>L'entreprise du présent lot devra prendre connaissance des autres lots pour déterminer la nature et la localisation des subjectiles à peindre.</p> <p>Lors de l'établissement du sous-détail demandé, l'entrepreneur devra donner le prix au Maître d'oeuvre de la première, deuxième et troisième couche de peinture ainsi que des travaux préparatoires, etc ...</p> <p>Il est spécifié que le Maître d'oeuvre se réserve le droit de modifier les travaux d'appret ou le nombre de couches de peinture.</p> <p>Les différences en plus ou en moins seront réglées suivant les prix unitaires de bordereaux.</p>
1.2	<p>COMPTE PRORATA</p> <p>Voir CCTP lot 00.</p>
1.3	<p>NETTOYAGE DE CHANTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chaque entrepreneur doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé. -Chaque entrepreneur a la charge de l'évacuation de ses propres déblais à la décharge publique. voir CCTP lot 00 -Chaque entrepreneur a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées.
1.4	<p>ERREURS OU OMISSIONS</p> <p>Les entreprises devront établir leur devis sur la base des quantitatifs et avant-métrés joints au dossier. Toutes erreurs ou omissions rencontrées devront être signalées au bureau d'étude avant la remise des offres. Les entreprises devront prévoir tous les travaux nécessaires à la bonne finition des ouvrages et ne pourront arguer ultérieurement de ces erreurs ou omissions pour exiger des plus-values.</p>

Code	Désignation
2	DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE PEINTURE
2.1	<p>GENERALITE</p> <p>L'entreprise du présent lot devra prendre connaissance des autres lots afin de définir avec précision la qualité des ouvrages à peindre ou à revêtir. Tous les subjectiles seront réceptionnés avant le démarrage des travaux. En cas de défaut de plomb, de planimétrie ou autres, l'entrepreneur devra prévenir le Maître d'Oeuvre qui prendra toutes dispositions auprès de l'entreprise chargée de la réalisation des supports incriminés. Tout démarrage des travaux équivaldra à réception sans réserves. La couche d'impression sera réalisée en blanc, la couleur intermédiaire en teinte « éclaircie », la couche de finition en teinte définitive.</p> <p>Les joints et raccordements divers sur les cloisons, doublages et plafonds seront à la charge du lot n°3 Les prix des ouvrages devront comprendre tous les échafaudages et agrées nécessaires, La prestation devra inclure toutes les protections nécessaires et efficaces des ouvrages attenants avant la réalisation des travaux. Tout ouvrage dégradé du fait des travaux sera repris ou remplacé sur simple demande du Maître d'oeuvre, aux frais de l'entrepreneur.</p>
2.2	PEINTURES INTERIEURES
2.2.1	PEINTURE SUR BOIS
2.2.1.1	<p>Sur bois prépeints</p> <ul style="list-style-type: none"> - révision de la couche d'usine - 2 couches de laque alkyde satinée REFECTOCRYL de chez GAUTHIER ou équivalent - teintes aux choix de l'architecte dans la palette du fabricant <p>Localisation : Suivant plan projet et visite à faire sur site : - pour trappes de placards et encoffrements créés - etc</p>
2.2.2	<p>PEINTURE SUR MURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux préparatoires (égrenage, brossage, rebouchage et ponçage suivant nécessité) - 2 couches de peinture satinée à phase aqueuse type HYDROSATIN de chez GAUTHIER ou équivalent - teintes suivant existants <p>Localisation : Suivant plan projet et visite à faire sur site : - pour placards et encoffrements créés - pour raccord de toutes les zones d'intervention - ensemble des TD modifiés, suite dépose de TD ou coffrets supprimés - au droit des percements suivant existant - etc</p> <p>Bâtiment A : - Sous sol : local technique (n°13) : Nota : à faire en 2 temps (voir phasage) - RDC : sur murs suite raccordement TDG2, TDH5 lingerie, encoffrement TDH62 sur imposte local n°23 : en imposte dessus porte après dépose boîtier sur panneau TD local 29 sur gaine vertical reposé compris plinthes bois (local n° 24) - R+1 : pièce 21, TD appartement Charles X, TD SAM, TDH6, TD H62 Nota : WC 30 : démontage et repose de la planche bois verticale puis remise en peinture - R+2 : TD préfet et buanderie. R+2 : passage local n°29 vers 22, - Combles : TD chambres supprimé, raccordement du TD I113</p> <p>Bâtiment C : - sur murs rebouchés suite trou d'homme provisoire dans conduit de cheminée - RDC TD TG, coffret asc(censeur), coffret porche, coffret fusibles - etc</p>
2.2.3	<p>PEINTURE SUR PLAFONDS</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux préparatoires (égrenage, brossage, rebouchage et ponçage suivant nécessité) - 2 couches de peinture acrylique mate type HYDROTEX de chez GAUTHIER ou équivalent - teintes suivant existants <p>Localisation : Suivant plan projet et visite à faire sur site : - pour placards et encoffrements créés - pour raccord de toutes les zones d'intervention - ensemble des TD modifiés, suite dépose de TD ou coffrets supprimés - au droit des percements</p> <p>Bâtiment A :</p>

Code	Désignation
2.2.4	<p>- <i>Sous sol : local technique (n°13) : Nota : à faire en 2 temps (voir phasage)</i> - <i>RDC : sur murs suite raccordement TDG2</i></p> <p>- etc</p> <p>PEINTURE SUR CANALISATIONS</p> <p>- travaux préparatoires (brossage, grattage de la rouille, dégraissage) - 1 couche primaire anti-rouille pour métaux bruts ferreux - 1 couche primaire d'accrochage pour métaux non ferreux ou galvanisés et ouvrages PVC - 2 couches de finition, laque alkyde satinée REFECTO ou équivalent - teintes suivant existants</p> <p>Localisation : <i>Suivant plan projet et visite à faire sur site :</i> - <i>pour raccord de toutes les zones d'intervention</i> - <i>ensemble des TD modifiés, suite dépose de TD ou coffrets supprimés</i> - <i>sur tuyauteries apparentes de plomberie et chauffage,....</i></p> <p>Bâtiment A : - <i>RDC : sur murs suite raccordement TDG2</i> - <i>R+1 : TD appartement Charles X</i> - <i>Sous sol : local technique (n°13)</i> - <i>Nota : à faire en 2 temps (voir phasage)</i></p> <p>Bâtiment C : - <i>sur murs rebouchés suite trou d'homme provisoire dans conduit de cheminée</i></p> <p>- etc</p>
2.2.5	<p>PEINTURE DE SOL</p> <p>Travaux préparatoires suivant nécessité (balayage, dépoussiérage soigné, dégraissage). Application de 2 couches de peinture de sol, à base de résines époxydiques sans solvant, SKINSOL 500 de chez GAUTHIER ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 couche diluée à 3 % maximum de diluant spécial - 1 couche pure, aspect semi-brillant pommelé, non glissant <p>Garantie 2 ans dans le cadre de la garantie légale minimum Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans la palette du fabricant</p> <p>Localisation : <i>Selon Projet :</i> Bâtiment A : - <i>Sous sol : local technique (n°13)</i> - <i>Nota : à faire en 2 temps pour le Bâtiment A (voir phasage)</i></p> <p>Bâtiment C : Local technique TGBT - <i>Nota : à faire en 2 temps (voir phasage)</i></p>
2.3	<p>REVETEMENT TOILE DE VERRE</p> <p>Travaux préparatoires (égrenage, rebouchage, ponçage, impression, pré-encollage des fonds) Fourniture et mise en oeuvre de revêtement mural en fibres de verre tissées, type SKINGLASS de chez GAUTHIER ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> - lés de 1.00 m prémargés - poids 100 gr/m² - modèle classique - classement au feu M1 <p>Mise en oeuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant, compris toutes coupes et joints. Finition par deux couches de peinture satinée à phase aqueuse type HYDROSATIN de chez GAUTHIER ou équivalent Teinte et motifs suivant existant dans la palette du fabricant.</p> <p>Localisation : <i>Suivant plan projet et visite à faire sur site :</i> - <i>pour raccord des zones à reprendre</i> - <i>pour placards et encoffrements créés suivant existant</i> - <i>au droit des percements suivant existant</i></p> <p>Bâtiment A : - <i>RDC : sur gaine vertical reposé compris plinthes bois (local n° 24)</i> - <i>R+2 : TD préfet et buanderie. R+2 : passage local n°29 vers 22,</i></p> <p>Bâtiment C : - <i>sur murs rebouchés suite trou d'homme provisoire dans conduit de cheminée</i></p> <p>- etc</p>

Code	Désignation
2.4	<p>RACCORDS DIVERS</p> <p>L'entreprise du présent lot aura à sa charge les raccords de peinture idem existant, après démolition / création d'ouvertures et de cloisonnements, compris toutes sujétions d'exécution.</p> <p>Localisation : - pour l'ensemble du projet</p>
2.5	<p>NETTOYAGE DE RECEPTION</p> <p>L'entrepreneur devra l'évacuation de tous les gravats et détritrus provenant de l'exécution de ses travaux.</p> <p>En cas de carence constatée, le maître d'oeuvre pourra faire appel à une entreprise spécialisée de nettoyage qui sera rémunérée en déduction des sommes dues à l'entreprise du présent lot.</p> <p>Localisation : - nettoyage fin de chantier avant réception, pour l'ensemble du projet</p>
3	<p><u>DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOLS</u></p>
3.1	<p>SOLS PVC</p>
3.1.1	<p>Adaptations diverses</p> <p>L'entreprise du présent lot prévoira toutes adaptations des sols PVC et plinthes afin de permettre le passage des réseaux suivant besoin des lots techniques. Prévoir coordination avec les lots techniques. Compris toutes sujétions de finitions, de nettoyage..</p> <p>Localisation : - pour l'ensemble du projet et selon plan projet : * bâtiment A notamment .R+1 : remontée de câbles dans sols PVC et plinthes (15) * bâtiment C * etc</p>
3.2	<p>CARRELAGE</p>
3.2.1	<p>Adaptations diverses</p> <p>L'entreprise du présent lot prévoira toutes adaptations des carrelages et plinthes afin de permettre le passage des réseaux suivant besoin des lots techniques. Prévoir coordination avec les lots techniques. Compris toutes sujétions de finitions, de nettoyage..</p> <p>Localisation : - pour l'ensemble du projet et selon plan projet : * bâtiment A : notamment .R+1 : passage de câbles dans placard entre 12 et 10 : reprendre 2 plinthes et sols remontée de câbles dans carrelage 25 x 25 et plinthes (14) * bâtiment C * etc</p>
3.3	<p>RESINE DE SOL</p> <p>Résine de sol à réaliser comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation du support suivant DTU 54.1 et suivant nécessité (balayage, dépoussiérage soigné, dégraissage, aspiration des poussières, nettoyage des souillures, laitances, poussières pouvant nuire à l'adhérence de la couche d'impression) <p><i>Nota : Avant de procéder à l'application, l'entreprise devra obligatoirement vérifier que l'humidité du support et les conditions de température des locaux et du support sont conformes aux fiches techniques du fabricant.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - impression du support par mise en oeuvre d'un primaire bi composant à base de résine époxy exempte de solvant - Application de la couche de masse bicomposante à base de résine epoxy pigmentée, autolissante, exempte de solvant - Application de la couche de finition identique à la couche de masse <p>Compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des points spécifiques selon prescriptions du fabricant (traitements des joints de dilatation aux joints souples manufacturés, abouts de dalles, relevés, etc ...) - Garantie 2 ans dans le cadre de la garantie légale minimum - Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans la palette du fabricant - Le produit utilisé devra être parfaitement adapté à sa localisation (agressivité chimique, résistance à l'abrasion, etc ...). <p>Produit de référence répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : Système Ucrete de BASF.</p> <p>Localisation : - pour le local groupe électrogène compris remontée en plinthe 20 cm minimum</p>